

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 27 octobre 2015 de 19 h 30 à 20 h 50 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Est absente : Mme Johane Chouinard

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-15-10-27-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.11 *Plan de développement de l'orientation 1 du Plan stratégique 2013-2017* et l'ajout des points 5.12 *Forum sur la démocratie scolaire* et 5.13 *Rencontre des présidents des commissions scolaires et des présidents des comités de parents de la région 03-12*.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 27 octobre 2015 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1 Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2014-2015 par l'auditrice externe
 - 5.2- État des taxes qui restent dues par les propriétaires
 - 5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches
 - 5.4- Délégation à l'association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches
 - 5.5- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)
 - 5.6- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique/électricité pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)
 - 5.7- Adjudication du mandat de services professionnels en ingénierie de structure pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)
 - 5.8- Adjudication du mandat de services professionnels en génie civil pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)
 - 5.9- Adjudication du mandat de services professionnels en sols et matériaux pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)
 - 5.10- Retour sur le Conseil général du 16 octobre 2015
 - ~~5.11- Plan de développement de l'orientation 1 du Plan stratégique 2013-2017~~
 - 5.12- Forum sur la démocratie scolaire
 - 5.13- Rencontre des présidents des commissions scolaires et des présidents des comités de parents de la région 03-12
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures – École de Sainte-Apolline
 - 7.2- Lettre à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures – CFER de Bellechasse
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-15-10-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet à ce point.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Présentation du rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2014-2015 par l'auditrice externe

Mme Ilda Lemay, auditrice externe chez Raymond, Chabot, Grant Thornton, présente le rapport financier 2014-2015. Mme Lemay présente également un rapport des résultats des travaux d'audit.

5.2- État des taxes qui restent dues par les propriétaires

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la Loi sur l'instruction publique);

ATTENDU QUE, l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par le conseil des commissaires (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE, cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées avant le début du mois de novembre (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CC-15-10-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud approuve l'état des taxes scolaires qui restent dues tel qu'indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5.3- Affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le montant de l'affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) est basé sur un critère *per capita* pour la population de chaque organisme scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours;

ATTENDU QUE cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), conformément aux lettres patentes de cette dernière;

CC-15-10-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la commission scolaire paie au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) une affiliation de **1 608,42 \$** basée sur un critère *per capita* de la population étudiante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, et ce, au 30 septembre 2015.

Adopté.-

5.4- Délégation à l'association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) a soumis à notre attention;

ATTENDU QUE ces délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision du Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA), de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

CC-15-10-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud mandate M. Éric Dubuc (primaire) et Mme Marcelle Dion (secondaire) à titre de délégués auprès du Réseau du sport du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté.-

5.5- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Provencher (un gymnase et des classes);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, ses règlements et de la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes publiquement le 1^{er} octobre 2015 étaient toutes conformes;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu le rang suivant :

Firmes	Note	Rang
STGM ARCHITECTES	88.7	1 ^{er}
CCM 2 CÔTÉ CHABOT MOREL ARCHITECTE	88.1	2
ONICO	87.8	3
BOUCHARD BUSSIÈRE CARRIER ARCHITECTES	86.9	4

Firmes	Note	Rang
BRIGAD ARCHITECTURE DESIGN	86,3	5
CHARRON ARCHITECTES- ATELIER 5	82,7	6
BGLA ARCHITECTURE DESIGN URBAIN	82,5	7
ÉRIC PAINCHAUD ARCHITECTES ET ASSOCIÉS INC.	81,9	8
BOUCHARD & LAFLAMME ARCHITECTES	81,2	9
ABCP ARCHITECTURE	81	10
LES ARCHITECTES JACQUES & GERVAIS	80,1	11
ATELIER GUY ARCHITECTES INC.	79,5	12
BILODEAU BARIL ASSOCIÉS ARCHITECTES	79,1	13
ROBERGE ET LEDUC, ARCHITECTES	79	14
LES ARCHITECTES PROULX ET SAVARD INC.	74,7	15
DIANE GERVAIS ARCHITECTE	72,3	16

CC-15-10-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme STGM ARCHITECTES ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.6- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique/électricité pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en génie mécanique/électricité dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Provencher (un gymnase et des classes);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, ses règlements et la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes publiquement le 1^{er} octobre 2015 étaient toutes conformes;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

Firmes	Note	Rang
LGT	92,8	1er
CIMA-SENC	89,4	2
SNC LAVALIN	88,8	3
TÉTRA TECH QB INC.	88,7	4
ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL	86,2	5
WSP	86	6
PLURITEC	85,1	7
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	81,2	8
LES CONSULTANTS SM INC.	79,2	9
RD TECHNOLOGIES INC.	74,9	10

CC-15-10-27-07

En conséquence, **II EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme LGT ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher.

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.7- Adjudication du mandat de services professionnels en ingénierie de structure pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en ingénierie de structure dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Provencher (un gymnase et des classes);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, ses règlements et de la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes publiquement le 1^{er} octobre 2015 étaient toutes conformes;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

Firmes	Note	Rang
ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL	93	1 ^{er}
SNC LAVALIN INC.	92,1	2
PLURITEC	90,2	3
TÉTRA TECH QB INC.	89,3	4
WSP	88,3	5
PÉPIN POIRIER CONSULTANTS	84,2	6
LGT	83,9	7
GROUPE CONSEIL SID INC.	80	8
LES CONSULTANTS SM INC.	79,5	9

CC-15-10-27-08

En conséquence, **II EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- Adjudication du mandat de services professionnels en génie civil pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en génie civil dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Provencher (un gymnase et des classes);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, ses règlements et de la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes publiquement le 1^{er} octobre 2015 étaient toutes conformes;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

Firmes	Note	Rang
ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL	93	1 ^{er}
PLURITEC	90,6	2
LGT	85,3	3
GROUPE CONSEIL SID INC.	82,8	4
LES CONSULTANTS SM INC.	80,9	5

CC-15-10-27-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL, ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher.

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Adjudication du mandat de services professionnels en sols et matériaux pour l'agrandissement de l'école Provencher (2016) (Saint-Anselme)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en sols et matériaux dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Provencher (gymnase et des classes);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50 511);

ATTENDU QU'un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, ses règlements et de la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée pour ce mandat et qu'après vérification la soumission a été ouverte publiquement le 1^{er} octobre 2015 et était conforme;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, la firme a obtenu la note suivante :

Firmes	Note
GHD CONSULTANTS LTÉE	84,7

CC-15-10-27-10

En conséquence, **II EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la firme GHD CONSULTANTS LTÉE ayant obtenu la note 84,7 % soit retenue pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher.

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- Retour sur le Conseil général du 16 octobre 2015

Le président, M. Alain Grenier, présente un document sur le projet de loi sur la gouvernance et la restructuration du réseau scolaire public.

5.11- Plan de développement de l'orientation 1 du Plan stratégique 2013-2017

Ce point est retiré.

5.12- Forum sur la démocratie scolaire

Le président, M. Alain Grenier, fait un retour sur la rencontre qui s'est tenue le 26 octobre 2015.

5.13- Rencontre des présidents des commissions scolaires et des présidents des comités de parents de la région 03-12

Une rencontre des présidents des commissions scolaires et des présidents de comité de parents se tiendra à l'école de l'Étoile de Saint-Nicolas le jeudi 29 octobre 2015.

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Lors de la première rencontre du comité de parents qui s'est tenue le 26 octobre 2015, Mme Amélie Pelletier a été réélue à titre de présidente du comité.

6.2- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre du comité consultatif du transport se tiendra le 16 novembre 2015 à 15 h.

6.3- Comité E.H.D.A.A.

La première rencontre du comité E.H.D.A.A. se tiendra le mercredi 4 novembre 2015 à 19 h 30.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Aucun sujet à ce point.

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures – École de Sainte-Apolline

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre acheminée à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures en lien avec le projet de rénovation à l'école de Sainte-Apolline.

7.2- Lettre à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures – CFER de Bellechasse

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre acheminée à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures en lien avec le projet de rénovation au CFER de Bellechasse.

8.- **RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

9.- **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet à ce point.

10.- **DOCUMENTATION**

Aucun sujet à ce point.

11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet à ce point.

12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CC-15-10-27-11

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.



Alain Grenier



Caroline Isabelle

